

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Chassieu (69680)

Réponses de Jean-François Léone, au nom de la liste « Ensemble pour un Avenir Durable »

– le 06/02/2020 à 11:32 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité
- il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées
- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 340 000 euros par an (soit 34 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros ((soit 5 euros par habitant et par an).
- Le Plan Vélo de la Commune de Chassieu pourra s'inscrire dans un plan plus large "accessibilité et mobilités actives"

Il est nécessaire en préambule de ce questionnaire de rappeler que la voirie est une compétence métropolitaine mais que la commune est force de proposition pour ces travaux et aménagements. Notre liste soutient et est soutenu par D. Kimelfeld et que pour la circonscription Porte des Alpes F. Ritter est tête de liste pour les métropolitaines et deuxième sur la liste Ensemble pour un Avenir Durable.

Le lien entre les utilisateurs du vélo (utilisateurs au quotidien ou en loisir) et la municipalité est indispensable pour faire avancer la réalisation d'infrastructures cohérentes dans la ville et entre les villes voisines.

Ce lien peut être réalisé par un comité vélo constitué de représentants des associations cyclistes (CASSC, Ville à Vélo, club écomobilité de la zone Mi-Plaine...) mais aussi de représentants des conseils de quartier et d'élus.

Le financement affecté à ce Plan Vélo sera issu du budget de la commune et de celui de la Métropole (PPI, budget spécifique mode doux ...)

Le budget participatif alloué aux conseils de quartier pourra également abonder celui du Plan Vélo

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- 1 Aménagement du giratoire René Cassin qui présentent actuellement un réel danger entre les voies de circulation routière et la piste cyclable Est/ Ouest, avec plus de 650 personnes par jour
 - 2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République, de la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen y compris le carrefour rue de la République / Route de Lyon
 - 3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins
 - 4 Etablir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin
 - 5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo
- La carte correspondante de ces pistes ou voies cyclables attendues est jointe au manifeste.*

L'augmentation de la pratique du vélo au quotidien ou en famille est conditionnée par la réalisation d'aménagements pratiques et sécurisés

Pour les différents aménagements proposés :

- 1 - Réduction des voies de circulation en amont du giratoire en venant de Bron, c'est un point noir signalé par de nombreux utilisateurs
- 2 - La largeur de la rue entre la Place Coponat et la route de Lyon (zonz 30) est faible et ne laisse pas beaucoup de possibilité d'aménagement si ce n'est un marquage au sol ou une réhabilitation importante consécutive à la vente des maisons situées le long de cette voie
- 3 - Un point noir signalé et la dangerosité de cet axe fait de cet aménagement une priorité. Il est dommage que les travaux actuellement réalisés le long de cette route n'aient pas pris en compte
- 4 - La réalisation de cette coulée verte peut être effectuée sur une grande partie de son tracé rapidement, le foncier appartient à la commune. Pour la partie située entre le Boulevard du Raquin et la Rue de la République, l'étude et la réalisation de ce tronçon font partie de la réflexion sur l'aménagement de la zone du Raquin
- 5 - Possible rapidement le foncier appartient à la Métropole. Ce tracé est en cohérence avec les grands axes existants ou en cours de requalification tel que les avenues Montgolfier et Blériot. Il est non seulement un axe nécessaire pour la desserte de la zone industrielle mais aussi, dans un futur que nous souhaitons proche, et pour l'accès des Chasselands au tram T5

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines ; engager en particulier une démarche concertée avec la commune de Genas pour l'aménagement cyclable de l'axe Chassieu Genas dans le prolongement de celui de Bron.

Pour cette action la Métropole mais aussi la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) sont des interlocuteurs incontournables.

La liaison Chassieu-Bron doit être aussi engagée

Ce sont des actions à long terme mais des améliorations peuvent être envisagées dans un premier temps (programmation des feux tricolores, marquages...)

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur - Revoir en profondeur, et en concertation avec les associations, les barrières, sas d'accès aux différentes pistes cyclables, actuellement difficilement praticables et empruntables par poussettes, vélos et autres vélos cargo ou bipporteur

- Entretien très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable

Les barrières au niveau du lotissement des Ambassadeurs, de la rue Paul Dukas et de la rue F. Chopin doivent être modifiées ainsi que les sas au niveau du cimetière et de la Mairie pour permettre le passage des vélos mais aussi des poussettes et des personnes à mobilité réduites

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini

- S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau

Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Cette action ne s'adresse pas qu'aux cyclistes. IL est nécessaire de repenser complètement l'offre de transport sur l'ensemble de la commune et de la zone industrielle. Assurer une meilleure intermodalité. L'arrivée du tram sur la commune étant le point le plus important.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste....

Objectif attendu : 14% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

Action n°7 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Mise en place, en test, d'un vélo-box de 5 places dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

Actuellement un seul parkings relais covoiturage non utilisé

Action n°8 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous participerons aussi et c'est un enjeu important au club écomobilité de la zone industrielle Mi-Plaine afin de faciliter le développement de son plan de déplacement (entreprise ou inter-entreprise) et la prise en compte de l'utilisation du vélo. Il existe déjà une obligation d'implantation de locaux vélos dans les immeubles neufs

Action n°9 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Il existe des actions sur la Métropole mais il faut les développer sur la commune :

location de VAE

implantation de stations Vélo'v

Possibilité de location pour les enfants auprès de certaines associations (Petite Rustine ...)

Mettre en place sur la commune des lieux d'aides à la réparation

Kimelfeld propose la gratuité aux Vélo'v pour certains usagés

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

à mettre en place dans les écoles et au collège.

Cette action intègre aussi la mise en place de Vélobus ou de Pedibus

Action n°11 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

à mettre en place dans les écoles et au collège.

Existe

Action n°12 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec les associations concernées.

cette journée familiale dédiée au vélo se fera en collaboration non seulement avec les associations mais aussi les commerçants et les industriels

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Donner systématiquement aux associations concernées, ½ page dans Chassieu Mag pour parler du vélo sur la commune et afficher l'avancement du programme vélo du mandat.

L'ensemble des actions menées par la commune et les associations seront annoncées dans le Chassieu Mag

Commentaires généraux

Les développements des modes actifs est un enjeu de société fort. Il participe à la réduction de l'utilisation de la voiture et des pollutions, à l'amélioration de la santé physique et au mieux être psychologique de la population. L'utilisation du vélo au quotidien permet de réduire le budget déplacement, et d'avoir des liaisons rapides avec des temps de parcours fixes (pas d'embouteillage, pas de problème de stationnement). L'aspect social est aussi important (faire partie d'une communauté ...)

Notre programme concernant notre commune comprend les actions suivantes (certaines sont développées dans le questionnaire) :

Améliorer le réseau cyclable (pistes, bandes, liaisons entre commune...)

Mettre en place des zones à circulation apaisée

Augmenter le nombre de stationnements vélo pratiques et sûrs (arceaux devant les commerces, dans les lieux publics, les résidences ...)

Favoriser la pratique du vélo par des actions de sensibilisation et par des aides à l'achat ou à la location mais aussi à l'apprentissage de la bicyclette